

Résolution de MM. Sami Kanaan et Daniel Sormanni: «Subventions au Centre d'accueil - Genève internationale et au Club suisse de la presse».

(renvoyée à la commission des finances par le Conseil municipal
lors de la séance du 28 février 2000)

RÉSOLUTION

Considérant:

- l'importance politique, économique, culturelle et sociale de la Genève internationale pour la société genevoise;
- la nécessité de soutenir activement les activités internationales contribuant à défendre et promouvoir les droits humains individuels et collectifs, la solidarité et le développement durable, et plus particulièrement les organisations non gouvernementales;
- la nécessité de clarifier la répartition des tâches entre la Ville de Genève et les autres collectivités publiques concernées par la Genève internationale, en particulier l'Etat de Genève;
- la nécessité d'inclure dans la réflexion sur la Genève internationale une action concertée et durable pour l'intégration des populations d'origine étrangère, résidentes ou temporaires;
- la nécessité de disposer d'une politique claire dans ce domaine;
- la volonté du Conseil administratif de soutenir ce domaine d'activités, comme l'indique le discours de législature de juin 1999;
- les propositions récentes du Conseil administratif d'accorder une nouvelle subvention régulière au Centre d'accueil - Genève internationale et au Club suisse de la presse;
- l'existence dans le budget de la Ville de Genève de nombreuses subventions et autres contributions touchant de près ou de loin ce secteur,

le Conseil municipal

- déclare que la Ville de Genève peut et doit jouer un rôle essentiel dans la promotion et le soutien à la Genève internationale en subsidiarité avec l'Etat de Genève, la Confédération et les autres acteurs concernés;
- insiste sur la nécessité pour la Ville de Genève de définir des priorités et une ligne d'action claires et spécifiques dans ce domaine, ainsi que sur la nécessité de participer activement aux différentes structures de coordination mises en place par l'Etat, la Confédération et les autres acteurs;
- rappelle qu'une politique active et durable d'intégration des populations d'origine étrangère, résidentes ou temporaires, est essentielle dans le cadre du soutien à la Genève internationale;
- déclare que la Ville de Genève peut et doit s'engager plus particulièrement dans les domaines suivants, certains étant déjà développés et d'autres restant à développer:
 - poursuite de l'action de soutien à la fois symbolique et matérielle aux engagements en faveur des droits fondamentaux des personnes et des peuples (budgets de soutien à la coopération représentant au moins 0,2% du budget annuel de la Ville de Genève, résolutions de soutien, etc.);
 - soutien direct ou indirect aux organisations non gouvernementales encadrant de près ou de loin l'activité des grandes institutions internationales actives à Genève

(Commission des droits de l'homme, OMC, OMS, OIT, HCR, etc.), en particulier celles qui s'engagent pour les droits individuels et collectifs de l'homme, la cohésion sociale et le développement durable (par exemple: Maison des associations ou Mandat international);

- en complémentarité avec l'Etat, développement d'une politique d'octroi de locaux, de cautionnements ou de droits de superficie pour l'installation de représentations de pays ou d'organisations non gouvernementales financièrement démunis;
 - octroi de la citoyenneté d'honneur (assorti d'un soutien concret) à des femmes et des hommes menacé(e)s pour leur combat en faveur des droits fondamentaux de la personne et parrainage de prisonniers/ères d'opinion;
 - mesures complémentaires favorisant l'accueil et l'intégration des internationaux à Genève, en particulier de ceux et celles qui disposent de ressources limitées, ainsi que les relations entre les internationaux et la communauté locale, en particulier les milieux associatifs;
 - soutien aux mesures de défense des droits des salarié(e)s de ce secteur;
 - soutien spécifique d'activités internationales touchant de près ou de loin à la problématique des centres urbains et du rôle des Villes et renforcement de l'action de soutien aux villes défavorisées du monde, en particulier pour la reconstruction ou le développement des services publics et des acteurs associatifs dans les domaines social, culturel et humanitaire;
 - renforcement du soutien aux associations issues de l'immigration et aux associations et institutions genevoises d'accompagnement et d'intégration (comme le Centre de contact Suisses-Immigrés, l'Université ouvrière de Genève, l'Université populaire de Genève, Mondial Contact, l'Université populaire albanaise, etc.);
 - maintien d'une politique de soutien actif aux efforts d'accueil et d'intégration des requérant(e)s d'asile et de collaboration avec les institutions publiques et associatives existantes (par exemple accueil des réfugiés de la Kosove durant l'été 1999, ouverture des structures parascolaires et de la petite enfance aux enfants immigrés sans statut légal);
- demande que le Conseil administratif lui fasse un rapport dans le courant du premier semestre 2000 sur l'effort actuel de la Ville de Genève dans ce domaine et que, par la suite, il lui fasse un rapport annuel sur ces mêmes questions.